

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 FEVRIER 2020

Présents : Mrs et Mmes Frédéric DE AZEVEDO, Gérard GUILLET, Audrey PASCAL, Nathalie BOUCHER, Jean-Philippe DODE, Aurélie POIRAUD, Laurent PASCAL, Brigitte VUILLOD.

Excusés : Linda GAUDINO, Frédéric REYMOND, Michel ROMEY.

Secrétaire de séance : Laurent PASCAL

La séance est ouverte à 20h30

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1/ Etat d'avancement des travaux d'enfouissement des lignes basse tension et téléphone rue du Bourg et du 19 mars 1962

L'adjoint au Maire chargé des travaux, Gérard Guillet, expose à l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux secs ont débuté le 10 février rue du bourg, au bas de la voie. La durée des travaux prévue est de 2 mois.

Ces travaux impliquent une fermeture de route à l'endroit du chantier, la réglementation chemin de Lyonne a été neutralisée pour la durée des travaux pour permettre aux riverains d'accéder à leurs habitations par le chemin de Lyonne ou par la rue du bourg, en fonction de l'avancement des travaux.

Il est fait part au conseil de la demande d'un habitant, qui à l'occasion des travaux d'enfouissement des réseaux rue du bourg et rue du 19 mars 1962, souhaitait que le bâtiment de sa grange soit raccordé aux réseaux ENEDIS et Télécom. Suite à l'étude de sa demande, il s'avère que cette opération ne peut être intégrée aux travaux d'enfouissement des réseaux existants.

2/ Information concernant les travaux de déploiement de la fibre optique

Le Maire expose aux conseillers que la fibre optique doit être déployée sur la commune au cours de l'année 2020.

Il indique le tracé du réseau qui alimentera le village de Saint-André, ainsi que le tracé du réseau qui passera sur la commune pour alimenter le village de Presles.

Le raccordement des bâtiments se fera dans un second temps, à commencer par les établissements prioritaires (mairie, école) courant 2021, puis les bâtiments d'habitation pour les personnes qui le souhaitent, courant 2022.

Une tranche anticipée de travaux de pose des fourreaux débutera dans les semaines qui viennent chemin de Vermenay et chemin du Palois, afin d'éviter d'avoir à endommager le revêtement des voies, qui serait alors neuf, les travaux de réfection de voirie devant débuter rapidement en 2020 également.

3/ Etat d'avancement du dossier de modification du PLU

Le Maire présente au conseil le dossier établi par le bureau d'étude concernant le changement de destination de bâtiments agricoles, qui liste les bâtiments pour lesquels les élus souhaitent autoriser un changement de destination, et présente les caractéristiques de ces bâtiments et des aménagements qui seraient autorisés.

Ce document doit être adressé à La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). L'autorité environnementale dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet pour notifier à la commune la décision de soumettre ou non à évaluation environnementale.

Le Maire présente également la note concernant le projet de modification du PLU dans sa globalité (changement de destination, extensions et annexes en zone agricole), qu'il convient désormais de soumettre à la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) pour simple avis.

Une fois que ces instances auront rendu leurs avis, il conviendra de procéder à l'enquête publique. Celle-ci devrait pouvoir avoir lieu à compter du mois de mai prochain si les avis rendus par ces instances sont favorables.

4/ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours

Le premier adjoint, délégué à l'urbanisme, fait part aux conseillers d'une infraction aux règles d'urbanisme qui a conduit la commune à adresser un courrier aux intéressés leur demandant de retirer les logements de tourisme qu'ils avaient implanté sans effectuer de demande en mairie, en zone agricole, où ce type de construction leur est interdite, sur des parcelles concernées par des risques naturels.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

A Saint-André-en-Royans, le 21 février 2020

Le Maire,
Frédéric DE AZEVEDO,

